



# Déclaration d'intérêt

**Développement et maintien de l'examen d'admission à la pratique pour L'Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux (OCRP)/Canadian Organization of Paramedic Regulators (COPR)**

**Délivré : 1<sup>er</sup> mai 2022**

**LES SOUMISSIONS SERONT ACCEPTÉES JUSQU'À  
16 H HNC LE  
1<sup>er</sup> juin 2022 à l'adresse [exam@copr.ca](mailto:exam@copr.ca)**

## Contexte organisationnel

Fondée en 2009, l'Organisation canadienne des régulateurs paramédicaux (OCRP) regroupe des collèges autoréglementés et des régulateurs gouvernementaux de la profession paramédicale au Canada.

L'objectif de l'OCRP est de susciter une action collective et collaborative qui s'aligne sur les intérêts actuels et futurs de la réglementation paramédicale pancanadienne ainsi que contribuer au développement d'une compréhension commune des obligations provinciales et fédérales susceptibles d'exercer un impact sur les fonctions de réglementation.

L'OCRP administre l'examen d'admission à la pratique du paramédic pour sept juridictions réglementaires au Canada et sert de point d'entrée unique et d'organisme responsable de l'évaluation préliminaire des candidats paramédicaux formés à l'étranger pour le paramédic de soins primaires (PSP) et de soins avancés (PSA). Les candidats aux postes de répondant médical d'urgence (RMU) et de paramédic en soins intensifs (PSI) formés à l'étranger doivent faire une demande d'équivalence auprès de l'organisme de réglementation provincial de la province dans laquelle ils souhaitent s'inscrire, obtenir un permis d'exercice ou une certification.

## Aperçu

L'élaboration des questions d'examen de l'OCRP suit un processus en trois étapes : l'élaboration des questions, l'examen indépendant des questions et l'examen de groupe. Une fois ces étapes réalisées, les questions sont ajoutées à la banque de données de l'examen et sont intégrées à l'examen en tant que questions expérimentales (non notées) jusqu'à ce qu'elles fassent l'objet d'une analyse psychométrique rigoureuse.

De plus, l'OCRP organise une séance d'établissement des normes tous les deux ans. Avant et après chaque administration d'examen, l'examen est examiné par des experts en la matière.

L'OCRP recherche des déclarations d'intérêt auprès de praticiens paramédicaux qualifiés canadiens qui sont autorisés, certifiés ou agréés dans une juridiction canadienne pour soutenir le développement et le maintien de l'examen d'admission à la pratique de l'OCRP. Les soumissionnaires retenus concluront un contrat avec l'OCRP pour fournir des services en vertu d'une entente de service contractuelle et seront officiellement désignés comme le *Comité de maintien de l'examen (CME)*.

Les soumissionnaires retenus seront formés à l'élaboration de questions, au maintien des examens et à l'établissement de normes et seront soutenus par des réunions virtuelles mensuelles.

## Ce que nous recherchons

L'OCRP est à la recherche de personnes possédant une expertise et une compréhension approfondies de la profession paramédicale au Canada. Plus précisément, les soumissionnaires doivent avoir une connaissance approfondie du Profil national des compétences professionnelles 2011 de l'Association canadienne des paramédicaux et posséder un minimum de cinq ans

d'expérience au niveau de pratique pour lequel ils souhaitent concevoir et réviser les questions d'examen. (RMU, PSP ou PSA).

Idéalement, les soumissionnaires retenus auront de l'expérience dans l'élaboration et la tenue d'examens. La préférence sera accordée aux soumissionnaires possédant une vaste expérience en matière d'élaboration d'examens pour effectuer la revue avant et après l'examen. Le bilinguisme en français et en anglais est un atout.

## Portée du travail

### Élaboration de questions

Les questions doivent être rédigées conformément à la version actuelle du *Guide d'élaboration des questions de l'examen paramédical de l'OCRCP*; ces questions doivent être référencées et complètes avec toutes les métadonnées appropriées pour éviter d'être rejetées pendant le processus d'examen. Les questions rejetées lors de l'examen indépendant ou de l'examen de groupe ne seront pas admissibles à une rémunération. Si, de l'avis des examinateurs, la question peut être récupérée ou est incomplète, elle sera renvoyée à l'auteur original pour qu'il la révise. Les questions deviennent admissibles à une compensation dès qu'elles sont ajoutées à la banque de données expérimentales.

Chaque consultant doit s'engager à rédiger 10 nouvelles questions par trimestre au cours de chaque année civile (6 questions indépendantes à choix multiples ou à sélection multiple et 4 passages de cas/profils de patients avec questions associées). Les objectifs de développement (y compris les compétences, les niveaux cognitifs, les types de questions, etc.) seront établis par le responsable des examens de l'OCRCP ou par le psychométricien contractuel qui supervise les processus de développement, de maintien et d'administration des examens.

L'OCRCP organisera une réunion virtuelle mensuelle afin de fournir un soutien aux auteurs et aux examinateurs des questions et achètera et prêtera à chaque contractant deux (2) manuels de référence.

### Examen indépendant des questions

- Des examinateurs indépendants passent en revue chaque question assignée (rédigée auparavant par un autre membre du CME) et vérifient que la question comprend toutes les métadonnées correctes et qu'elle est conforme à toutes les exigences énoncées dans la version actuelle du *Guide d'élaboration des questions de l'examen paramédical de l'OCRCP* (p. ex., orthographe, grammaire, etc.). Chaque examinateur indépendant doit s'engager à examiner 6 questions indépendantes et 4 questions de type passage par trimestre au cours de chaque année civile.
- Les questions auxquelles il manque des métadonnées ou qui comportent des erreurs substantielles par rapport au Guide de style de l'OCRCP doivent être rejetées et renvoyées à l'auteur original pour révision.

### Examen de groupe

- Le rôle principal du processus d'examen de groupe (ou en équipe) est de s'assurer que la question a une portée pancanadienne et ne contient pas de contenu propre à une juridiction. De plus, l'examen de groupe sert de deuxième examen pour s'assurer que toutes les questions nouvellement approuvées de l'OCRCP sont conformes aux exigences énoncées dans le *Guide d'élaboration des questions de l'examen paramédical de l'OCRCP*. Les examinateurs de groupe doivent examiner un minimum de 10 questions indépendantes et de 4 questions de type passage par trimestre.

### Examen pré-administration

- Le rôle des membres du CME qui participent à cette activité est d'examiner et d'approuver chaque nouveau formulaire d'examen de l'OCRCP. Cette tâche sera menée par des membres expérimentés du CME qui ont une vaste expérience en rédaction et en révision. Les examinateurs pré-administration :
  - Vérifient que les questions incluses dans chaque examen sont valides, dans le champ d'application, pancanadiennes et qu'elles constituent une évaluation équitable des capacités des candidats dans la pratique paramédicale.
  - Passent en revue l'ébauche du formulaire d'examen afin de déterminer s'il y a des questions d'examen qui ne devraient pas être incluses (p. ex., des « doublons » de la question qui sont trop semblables, un contenu désuet, etc.), indiquent les modifications qui pourraient être apportées aux questions, s'assurent que les métadonnées des questions sont correctes et indiquent les métadonnées qui doivent être révisées.

### Examen post-administration

- Le rôle des membres du CME qui participent à cette activité est d'examiner la performance statistique des questions d'examen présentées par le psychométricien après chaque administration d'examen. Cette tâche sera menée par des membres expérimentés du CME qui ont une vaste expérience en rédaction et en révision et ont également effectué l'examen pré-administration. Examineurs post-administration :
  - Examinent (par l'entremise d'une réunion virtuelle) les questions d'examen qu'une analyse psychométrique a identifiées comme étant contestables pour s'assurer que seules des questions valides, justes et claires sont notées.

## Structure de la rémunération

L'OCRП rémunérera les fonctions ci-dessus aux taux contractuels indiqués ci-dessous. Les montants sont en dollars canadiens.

### Structure de paiement pour l'élaboration de questions

Type de question	RMU	PSP	PSA
Indépendante (choix multiple ou sélection multiple).	20,00 \$	25,00 \$	35,00 \$
Scénario de cas ou profil de patient avec un minimum de 4 questions liées au passage. (10,00 \$ par question pour plus de 4 questions rattachées à un passage).	45,00 \$	60,00 \$	70,00 \$

Remarque : Les questions qui sont rejetées pendant l'examen indépendant ou de groupe ne seront pas admissibles à une rémunération.

### Structure de paiement pour examen des questions

#### **Examen indépendant des questions**

Type de question	RMU	PSP	PSA
Quatre (4) questions indépendantes (choix multiple ou sélection multiple)	20,00 \$	25,00 \$	35,00 \$
Scénario de cas ou profil de patient avec un minimum de 4 questions liées au passage (5,00 \$ par question pour plus de 4 questions rattachées à un passage)	20,00 \$	25,00 \$	35,00 \$

#### **Examen de groupe**

Conformément aux honoraires de réunion ci-dessous :

### Examen du formulaire de pré-examen et validation post-examen

75,00 \$ pour les RMU; 150,00 \$ pour les PSP et les PSA, par administration

### Honoraires de réunion

Téléconférence, vidéoconférence ou réunion de comité, ou formation de comité (cela comprend l'examen de groupe et l'établissement de normes) :

- Moins de 2 heures : Considéré comme un travail bénévole et une contribution à la profession.
- 2 heures ou plus, mais moins de 4 heures : 1/2 journée d'honoraires (75 \$ pour les RMU; 100 \$ pour les PSP; 140 \$ pour les PSA).
- Plus de 4 heures en une journée : honoraires pour une journée complète (150,00 \$ pour les RMU; 200,00 \$ pour les PSP; 250,00 \$ pour les PSA).

## Soumissions

Pour être pleinement prises en considération pendant l'évaluation, les soumissions doivent inclure ce qui suit :

- i) Curriculum vitae décrivant en détail l'expérience et l'expertise dans la profession paramédicale
- ii) Preuve d'inscription/de permis/de certification en règle auprès d'un organisme de réglementation paramédical canadien
- iii) Connaissance exemplaire du Profil national des compétences professionnelles de 2011 de l'Association canadienne des paramédicaux
- iv) Expérience dans l'élaboration d'examens
- v) Les aspects du processus que vous souhaitez fournir (élaboration de questions, examen indépendant et/ou de groupe, examen avant et après l'examen)
- vi) Acceptation de l'engagement de temps pour atteindre les résultats trimestriels attendus
- vii) Compétence en anglais, bilinguisme un atout
- viii) Conflits d'intérêts potentiels, le cas échéant

## Coordonnées

Toutes les questions relatives à cette Déclaration d'intérêt, y compris les demandes d'information et de clarification, doivent être adressées par écrit à Tammy Leach, directrice des examens, à l'adresse [exam@copr.ca](mailto:exam@copr.ca).

**LES SOUMISSIONS SERONT ACCEPTÉES  
JUSQU'À 16 H HNC LE  
1<sup>er</sup> juin 2022 à l'adresse [exam@copr.ca](mailto:exam@copr.ca)**